

n° 863

Hebdomadaire - 16 juin 1983 - 5 F

D 863 ARGENTINE: AVANT ET APRÈS "L'AVEU"
DES MILITAIRES

Une vive polémique s'est instaurée à la suite de la publication du "document final" de la junte militaire sur la guerre contre la subversion et contre le terrorisme (cf. DIAL D 857). On comprend l'indignation des organisations de défense des droits de l'homme devant le cynisme et l'arrogance des militaires argentins (cf. DIAL D 860). Il ne faudrait cependant pas que cette réaction légitime occulte les éléments objectifs qui ressortent du rapport des militaires concernant les disparus:

- 1) le problème des enfants disparus n'est aucunement abordé. Il importe donc qu'il continue d'être publiquement soulevé;
- 2) "l'aveu" des militaires, malgré toutes leurs précautions oratoires et juridiques, est total pour ce qui concerne leur responsabilité dans les exécutions extrajudiciaires;
- 3) la présomption de mort des détenus-disparus, avancée par les militaires, devrait permettre l'ouverture de procès en justice contre ces derniers.

C'est dans ce débat national, dont l'issue judiciaire est plus que jamais une nécessité morale et historique, que s'inscrivent les diverses déclarations ci-dessous:

- 1) polémique des Mères de la place de mai avec Mgr Quarracino, évêque argentin et nouveau président du CELAM;
- 2) adresse des Mères de la place de mai aux évêques argentins à l'occasion de leur assemblée générale d'avril dernier;
- 3) solidarité de Mgr Hesayne avec les Mères de la place de mai;
- 4) position des Mères de la place de mai sur le "document final" des militaires;
- 5) lettre de Mgr Hesayne au général Videla pour le désavouer et lui rappeler les conditions véritables de la réconciliation nationale.

Note DIAL

1- Réponse des Mères de la place de mai à Mgr Quarracino (6 avril 1983)

Monseigneur,

A deux reprises, dont la dernière toute récente, vous vous êtes prononcé sur le thème constituant l'objectif essentiel du combat de notre association. Vos jugements, dans les deux cas, ont suscité des répliques.

Pour notre part, incrédules et étonnées devant les opinions que vous avez exposées à "Noticias Argentinas", nous ne pouvons pas ne pas donner publiquement notre point de vue sur la question.

Vous commencez, Monseigneur, par dire que "la société argentine doit se "dire à elle-même que d'une manière ou d'une autre nous sommes tous coupa-
"bles".

Nous comprenons que vous vous placiez sur un plan humain. Effectivement, "être ou se sentir coupable" est une des situations limites de l'existence humaine. Mais il y a un abîme entre la transgression involontaire d'une norme et sa transgression volontaire. Il s'agit, en ce dernier cas, d'un crime punissable comme tel. Croyez-vous, Monseigneur, que les mères ont le même degré de "culpabilité" que les militaires responsables des agissements qui se sont produits durant ce qu'ils appellent la guerre antisubversive? Croyez-vous que c'est accepter le dogme catholique que d'avouer - comme le général Camps l'a fait (1) - non seulement son orgueil des actions menées mais aussi sa volonté de recommencer si nécessaire?

L'étonnement grandit quand vous soulignez qu'"il est préférable de parler de loi d'oubli plutôt que de loi d'amnistie, car l'amnistie a un contenu juridique froid tandis que l'oubli a un sens plus intérieur, plus hu-
main, plus profond". Sans vouloir choisir entre l'une ou l'autre loi, dans le cas spécifique de notre combat, nous vous répliquons que l'oubli est plus inhumain que l'amnistie. Offrir l'oubli c'est nous plonger dans l'inconsistance. L'homme est mémoire. Celui qui oublie perd le meilleur de sa condition humaine qui consiste à engranger les faits, à les relier, les appréhender et les vitaliser. Un esprit qui oublie entre dans l'"idiosis" (au sens de manque d'"idées"); il se limite, il n'a pas de passé, il vit l'instant présent.

Pourquoi oublier ce chapitre de notre histoire et non pas d'autres chapitres? Qu'est-ce qui fonde ce principe de sélection? Attention aux faits enfouis sous pression, car ils peuvent se transformer en tabous et affleurer dangereusement!

Une triste pause, Mgr Quarracino! Les enfants de nos disparus, dans tellement de cas, doivent subir un traitement psychologique de soutien. Les psychologues sont d'accord: "Ni oubli ni silence. L'enfant doit savoir la "vérité - sa vérité -, qui sont ses parents".

Répondez-nous, s'il vous plaît, si vous avez la réponse: Que va-t-il se passer pour cet enfant si sa maîtresse, son professeur ou son prêtre a, suivant votre conseil, décidé d'oublier cette tranche de passé? Elle est l'histoire et les faits sont écrits avec du sang.

Le thème des disparus n'est pas utilisé "à des fins politiques et idéologiques". Il est uniquement et exclusivement un thème humain qui relève de l'essence même de l'homme car il touche au problème de l'intangibilité de la vie. Ce qui est "sacrilège" c'est d'essayer de ne pas solutionner ce drame terrible et de proposer l'oubli, car c'est permettre l'impunité totale de crimes de lèse-humanité. Si nous ne trouvons pas la vie au terme de l'enquête sur les disparus, nous sommes alors devant un génocide. L'Eglise peut-elle proposer l'oubli? Son credo est le pardon, mais à travers l'amour, la vérité et la justice.

(1) Cf. DIAL D 844 (NdT).

Ce qui échappe à l'entendement ce sont les préoccupations anormales - de la part, ni plus ni moins, d'un ministre de l'Eglise - concernant la "convenance d'une structure juridique, quelque chose qui s'appellerait vraiment "une loi, pour éviter le poison de la haine, de la vengeance et de l'injustice dans la société argentine".

Il n'y a pas de loi vraie ou fausse; froide ou chaleureuse; humaine ou inhumaine. La loi est la loi, et rien d'autre. Son langage est neutre. Elle est une règle sociale obligatoire, qui est élaborée par le Congrès et qui a force coercitive. Sa finalité est d'obtenir que la société vive dans la sécurité et que règne l'équité.

Votre crainte, Monseigneur, qu'une solution juridique puisse semer la haine est inconcevable. Vous devriez plutôt craindre "le train de mesures" qu'annonce le gouvernement pour les prochains jours. Car le gouvernement militaire a agi à l'encontre de tout l'édifice juridique. Il a même enlevé toute efficacité aux deux instruments juridiques élémentaires que sont l'habeas corpus et le recours en défense. Dans le cas des disparus il n'y a eu application d'aucune loi. Bien au contraire, la disparition a été la violation de tous les droits de l'homme reconnus par la Constitution et affirmés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. On a instauré, pour commettre cette suprême violation, un véritable terrorisme d'Etat.

De tels faits répugnent à l'essence du christianisme, lequel considère que l'homme est fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. S'en prendre à chacune de ses créatures, c'est s'en prendre à Dieu lui-même. Cela constitue un crime contre l'humanité.

Puebla et le CELAM ont repoussé avec la plus grande vigueur la dite théorie de sécurité nationale, et ont rejeté le terrorisme d'Etat.

Notre Eglise - dont vous êtes membre actif et l'exécutif, au niveau de sa haute hiérarchie, pour ce qui est des principes évangéliques - exige dans ses documents "l'amour, la vérité et la justice pour parvenir à une réconciliation dans la paix". Nous devons l'écouter et lui être fidèle.

2- Déclaration des Mères de la place de mai en publicité payée dans les journaux du 21 avril 1983

A LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE,
AUX ÉVÊQUES RÉUNIS A SAN MIGUEL

En 1976 et 1977 nous avons dénoncé l'arrestation et la disparition de nos enfants.

La réponse a été, en 1977, un document critique.

En 1978 nous avons réclamé l'intervention de votre assemblée pour sauver des vies.

La réponse a été le silence.

En 1979 nous vous avons supplié de servir de médiateurs.

La réponse a été un document faible.

En 1980 nous avons exigé la réapparition en vie des détenus-disparus.

L'Eglise a proposé le dialogue.

En 1981 nous avons insisté sur toutes les réclamations antérieures.

L'Eglise a proposé la réconciliation.

En 1982 nous avons demandé le châtement des responsables.

La réponse a été le pardon.

En 1983 nous disons: ni silence, ni documents, ni dialogue, ni réconciliation, ni pardon.

RÉAPPARITION EN VIE.
SI CELA NE SE PRODUISAIT PAS,
L'ÉPISCOPAT POURRAIT-IL DONNER SON AVAL
A UN GÉNOCIDE?

Mères de la place de mai

3- Lettre de Mgr Hesayne aux Mères de la place de mai (27 avril 1983)

Viedma, le 27 avril 1983

Chères mères,

Face à la violence et à la prépotence du processus (2) vous vous êtes dressées, avec votre amour de mères, pour exiger la réapparition en vie de vos enfants. Voilà déjà six ans que vous menez votre combat dans l'"amour", pour la recherche de la "vérité" et de la "justice" (3). La violence du régime pouvait s'imposer envers et contre tout, mais pas contre l'amour qui vous anime et qui défie tout.

A l'occasion du sixième anniversaire de présence, de dénonciations, de réclamations, d'exigences et de demandes, je tiens à vous exprimer ma solidarité avec votre combat, en vous demandant de le continuer à partir de votre amour de mères, fortifié par l'amour de Dieu en Jésus-Christ.

La réconciliation chrétienne n'est pas un pacte, ni une concertation et encore moins un oubli. La réconciliation que nous proposons suppose nécessairement la reconnaissance des faits ou l'examen de conscience, le regret des fautes, le ferme propos de ne plus les commettre, la confession sincère du pécheur, la réparation du mal causé et l'adoption d'une conduite tout-à-fait nouvelle. Si ces conditions ne sont pas remplies, il n'y a pas réconciliation. Ce qui est valable au plan individuel l'est également au plan social. Aussi les péchés publics doivent-ils être pardonnés publiquement, ce qui implique, de la part du pécheur, qu'il remplisse publiquement les conditions ci-dessus.

Accueillant à toute votre douleur permettez-moi de vous adresser une demande: Recherchez cette réconciliation sur la base de ces cinq conditions.

Je suis avec vous dans votre douleur et votre espérance, et je vous confie à la Vierge Marie, mère d'un Torturé et Crucifié, notre Sauveur Jésus-Christ ressuscité.

Avec ma bénédiction.

Miguel E. Hesayne
évêque de Viedma, Rio Negro

(2) Terme technique désignant le pouvoir militaire et sa logique dans la conduite de la "sale guerre" contre la subversion (NdT).

(3) Allusion à la devise du groupe des Mères de la place de mai(NdT).

4- Prise de position des "Mères de la place de mai" sur le "document final" des militaires.

REPLIQUE DES MÈRES

Les Forces armées viennent de rendre public un document sur la répression qui relève de l'escamotage. Malheureusement pour elles, le pays tout entier a rejeté ce texte bâtarde et délirant balançant entre la maladresse et le ridicule.

Aucune allusion n'y est faite à ces "courageux militaires" qui ont violé des milliers de domiciles et emmené des milliers de personnes sans défense. C'est un chapitre de la "sale guerre" qui n'a pas été écrit.

Aucune mention non plus n'est faite des enlèvements que ces admirables "sales guerriers" ont pratiqués à bord des fatidiques Ford Falcon, sous les yeux de témoins muets et terrorisés, dans les rues, les hopitaux, les écoles, les bureaux, les institutions, les transports publics, les gares, les places et même les églises.

Il n'est pas fait mention des noms de ceux qui ont conçu ni de ceux qui ont exécuté cette sinistre besogne consistant à arracher l'information des victimes enlevées, par une torture implacable et diabolique. C'était pourtant du plus haut intérêt pour que le pays sût comment les Forces armées ont pu se spécialiser dans l'application de méthodes aberrantes.

Aucune information n'est donnée sur la dérision qui a présidé au sort des enfants nés en captivité de mères arrêtées alors qu'elles étaient enceintes; des enfants emmenés avec leurs parents auxquels on avait retiré toute identité; des enfants laissés seuls, dans certains cas, après qu'ils aient assisté à la torture de leurs parents; ou des enfants menacés de mort s'ils n'obligaient pas leurs parents à donner des noms ou davantage de noms.

Au contraire, le sinistre spectacle présenté le 28 avril déclare que, si les détenus-disparus ne se trouvent ni à l'étranger ni dans la clandestinité à l'intérieur du pays, il faut alors les considérer comme morts pour les effets juridiques et administratifs. Et comme point final, il est dit, en toute superbe et hypocrisie, de ceux qui ont commis tant d'horreurs qu'"ils ont agi au nom de Dieu" et qu'ils le referaient si c'était à refaire.

Heureusement, Dieu ne se trompe pas car il veut la justice. Les peuples non plus ne se trompent pas, car ils ont ouvertement répondu par le mépris et la répugnance, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

Face à ceux qui ont fabriqué ce guide du mensonge et de l'impudence - les mêmes que ceux qui ont commis le plus grand crime de l'histoire d'Argentine - nous déclarons, en tant que Mères de la place de mai, que justice sera faite jusqu'aux ultimes conséquences; que nous continuerons d'exiger la réapparition en vie de nos enfants; que nous n'accepterons jamais aucune mort pour motif d'affrontement; que nous n'accepterons jamais cette aberration dissimulée sous le nom de "mort juridique et administrative", car nous devons connaître la vérité sur chacun des détenus-disparus et faire appliquer la justice dans toute sa rigueur à l'encontre des responsables.

Aucune loi viciée, aucun subterfuge ni pacte quelconque ne peuvent empêcher le peuple représenté au Congrès national d'exiger constitutionnellement ce qui lui revient de droit: le châtement des responsables de ce qui est une atteinte à notre dignité.

Mères de la place de mai

5- Lettre de Mgr Hesayne au général Videla (3 mai 1983)

Lieutenant-général de réserve Jorge R. Videla

Viedma, le 3 mai 1983

Avec mon estime chrétienne.

Comme évêque je suis appelé à être témoin de l'Évangile de Jésus-Christ et à annoncer le message du salut à tous les hommes.

Suite à vos déclarations concernant le document de la junte militaire sur "la guerre contre la subversion et le terrorisme", faites au cours de l'émission "Nuevo Dia" de Radio-Mitre, je me vois dans l'obligation de vous écrire. Il est pour moi nécessaire - tel est le sens de ma démarche - de vous dénier toute autorité auprès de mes diocésains, car en vous présentant comme chrétien vous semez la confusion dans le troupeau que l'Église m'a confié.

Vous recommandez de lire le rapport des Forces armées "dans la perspective" de la déclaration de l'épiscopat argentin intitulée "Le pays à l'heure actuelle". Notre déclaration lance un appel à la réconciliation, laquelle suppose "la reconnaissance des fautes dans toute leur gravité, le regret des mêmes, le ferme propos de ne plus les commettre, la réparation du mal causé et l'adoption d'une nouvelle conduite tout-à-fait nouvelle" (4). Le document des Forces armées ne se situe d'aucune manière dans cette perspective car, de notre point de vue, il est faux, immoral et hypocrite.

Il est faux parce qu'il ne dit pas toute la vérité possible. Ne sauriez-vous donc pas, comme nous-mêmes le savons, que les Forces armées ont systématiquement violé les droits de l'homme les plus élémentaires et profané sa dignité de temple vivant de Dieu? Je peux, par mon témoignage, confirmer la véracité de ce que j'avance.

Il est immoral parce qu'il se base sur le principe selon lequel la fin justifie les moyens. Une doctrine rejetée en permanence par l'Église. Avec une telle argumentation on légitimerait la guérilla et le terrorisme.

Il est hypocrite parce qu'en se servant du langage chrétien de l'amour, de la foi, de la réconciliation, de la compréhension, de la piété et du pardon, il vide ce langage de son contenu.

Vous avez, en décembre 1979, répondu à une lettre de moi en me disant que "nous n'avons rien à nous reprocher". En dépit de cette réponse je vous lance - publiquement cette fois, puisque vous avez parlé publiquement - un nouvel appel à la conversion en Jésus-Christ.

Conformément au ministère de la réconciliation que le Seigneur Jésus a confié aux évêques, je m'adresse à vous et à tous ceux qui, comme vous, sont responsables de tout type de violence dont a souffert la patrie, pour vous exhorter à la mise en oeuvre fidèle et sincère des conditions de la réconciliation chrétienne telles que nous les avons exposées dans le document de l'épiscopat du 23 avril dernier.

En vous assurant de ma prière, je vous adresse toute ma considération dans le Seigneur du monde et de l'Église.

Miguel Esteban Hesayne
évêque de Viedma, Rio Negro

(4) Extrait de la déclaration de la conférence épiscopale, le 23 avril 1983, au terme de son assemblée annuelle (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441